



délibération

du Bureau syndical

Séance du 20 décembre 2024

Avenant convention Finistère Smart Connect  
CCPBS et HLC

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de votants : 12

Le vingt décembre deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le treize décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

**Secteur d'ABERS/IROISE :**

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

**Secteur du CAP SIZUN :**

- René SOUBEN (Mahalon)

**Secteur de CROZON-CHATEAULIN :**

- Xavier BOREL (Le Faou)

**Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :**

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

**Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :**

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

**Secteur de MORLAIX :**

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

**Secteur de QUIMPER :**

- Thomas FEREC (Briec) reçu pouvoir de Hervé HERRY

**Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :**

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)
- Jacques RANNOU (Rosporden)

**Collège des EPCI :**

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

▪ **Excusés** : Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur de QUIMPER : Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

**Est élu secrétaire de séance :** Xavier BOREL

□ □ □ □

## **Avenant convention Finistère Smart Connect CCPBS et Délibération B2024-51**

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'en 2022 Haut Léon Communauté et en 2023, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et ont signé de manière distincte avec le SDEF, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du dispositif Finistère Smart Connect permettant le déploiement de services d'objets connectés sur le territoire de leurs communautés de communes.

Cette convention de coopération définit les modalités techniques, administratives et financières, ainsi que les engagements des partenaires concernant le déploiement et l'accès au projet Finistère Smart Connect sur le territoire concerné.

Par courrier en date du 8 novembre 2022, le SDEF a été déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires intelligents et durables » du Secrétariat général à l'investissement auprès de la 1ère Ministre. Cet appel à projets vise à soutenir principalement les collectivités territoriales, syndicats mixtes ou syndicats intercommunaux, ayant pour ambition d'apporter une solution à un problème de pilotage de politiques publiques ou d'améliorer la gestion ou l'exploitation d'un ou plusieurs services aux usagers.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans la stratégie nationale d'accélération « solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants », entend réaliser l'ambition de développer des « territoires intelligents et durables », et en particulier à contribuer à :

- la structuration de modèles économiques, de modèles de gouvernance et d'outils d'évaluation répondant au concept de « territoire intelligent » ;
- l'émergence de solutions reposant sur l'exploitation de données, souveraines et adaptées aux spécificités des services publics territoriaux ;
- la structuration d'un écosystème national d'acteurs, basé sur des expériences de « territoires intelligents et durables », favorisant le partage de retours d'expériences, la mise en place de méthodes et la diffusion de bonnes pratiques dans une optique de répliquabilité.

Le SDEF va donc recevoir des financements de l'Etat à hauteur de 50% pour l'investissement pour les gateways et capteurs déployés dans le cadre du partenariat signé entre le SDEF et la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, d'une part, et entre le SDEF et Haut Léon Communauté, d'autre part.

Les modalités de financement du projet Finistère Smart Connect sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et de celui Haut Léon communauté s'en trouvent donc impactées.

Conformément à l'article 13 de la convention, il y a lieu de conclure un avenant afin de préciser les nouveaux montants de participation financière des partenaires.

Il est indiqué que ces deux avenants modifient les financements sollicités dans la mesure où le SDEF a été retenu à l'appel à projet national Territoires intelligents et durable du programme d'investissement d'avenir et, dans ce cadre, avait proposé les déploiements des passerelles radio LoRa et des capteurs qui sont dès lors financés à 50%.

En conséquence, il est proposé au bureau la modification suivante par voie d'avenant pour chacune des conventions :

- De modifier l'article 10. Financement du projet Finistère Smart Connect comme indiqué dans chaque projet d'avenant propre à chaque collectivité.

Chaque projet d'avenant est annexé à la délibération.

- L'annexe n°5 à la convention est également modifiée dans les

Le Bureau après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les nouvelles conditions financières,
- approuve le projet d'avenant pour chacune des conventions et les documents annexes s'y référant.

Le 31 mars 2025

**Le Président du SDEF**  
**Antoine COROLLEUR**



**Le secrétaire de séance**  
**Xavier BOREL**

